

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 30 septembre 2025 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
M. Marc Champagne, conseiller au siège no 3
Mme Geneviève Marchand, conseillère siège no 4
M. Michael Gagné, conseiller au siège no 5
M. Kévin Champagne, conseiller au siège no 6

Le siège no 1 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 3- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2025
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de septembre 2025
- 5- Courrier
- 6- Rapport des travaux publics
- 7- Proclamation de la semaine des personnes proches aidantes
- 8- Appui à la Grande semaine des tout-petits
- 9- Dénonciation de l'absence d'ajustement financier de certains programmes gouvernementaux
- 10- Dépôt des états comparatifs
- 11- Demande de soutien financier | Parcours hanté organisé d'Inverness des comités 12-18 Centre-du-Québec
- 12- Demande de participation financière pour Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 13- Demande de soutien financier de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
- 14- Déneigement chemin Hamilton | Partie commune avec St-Pierre-Baptiste
- 15- Demande à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 5 834 658
- 16- Embauche d'un chauffeur pour le déneigement
- 17- Déneigement du 3^e Rang entre McKillop Nord et la limite de St-Jean-de-Brébeuf
- 18- Varia
 - A- Modification promesse d'achat – 36 rue des Fondateurs
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance

R-0170-10-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

R-0171-10-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours de septembre 2025.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de septembre est de : 989 269.21 \$

R-0172-10-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de septembre 2025.

7- PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches-aidantes se déroule du 2 au 8 novembre 2025 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 1,5 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne ;

R-0173-10-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

PROCLAME la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir des conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions publiques assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques favorables au développement des tout-petits et de famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

R-0174-10-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

QUE les membres du conseil soient invités à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9- DÉNONCIATION DE L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

ATTENDU la résolution numéro 081-07-25 adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-le-Richelieu dénonçant l'absence d'ajustement financier (indexation) de certains programmes gouvernementaux destinés aux municipalités, et ce, dans le contexte économique incertain actuel ;

R-0175-10-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, ainsi qu'au député du territoire ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de L'Érable et ses municipalités locales pour appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2025, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

11- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | PARCOURS HANTÉ D'INVERNESS DES COMITÉS 12-18 CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier des Comités 12-18 de l'Érable pour la tenue de la 4^e édition du parcours hanté tenue ici même à Inverness au centre culturel le samedi 25 octobre prochain ;

R-0176-10-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte de soutenir le projet et verse un montant de 250 \$ au Comité 12-18 dans le but d'aider à la conception du parcours hanté qui se veut un événement régional ;

QUE le conseil municipal prête gracieusement le centre culturel et un soutien entourant la promotion de l'évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande de participation financière afin de soutenir Agri-Ressources pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole ;

R-0177-10-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness appuie Agri-Ressources dans sa mission et la soutienne financièrement pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE MOISSON MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire à la Municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE Moisson sollicite chaque ville dont les citoyens bénéficient des services d'aide alimentaire et que la contribution pour notre municipalité est de 20,00 \$;

R-0178-10-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser la contribution demandée de 20,00 \$ afin de permettre à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec de poursuivre la récupération des denrées chez les fournisseurs et de continuer à distribuer équitablement la nourriture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14- DÉNEIGEMENT CHEMIN HAMILTON | PARTIE COMMUNE AVEC SAINT-PIERRE-BAPTISTE

ATTENDU QUE le chemin Hamilton délimite la municipalité d'Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste sur une longueur de 0.94 kilomètre ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness fera l'entretien hivernal de cette partie commune du chemin Hamilton ;

R-0179-10-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste paie à la Municipalité d'Inverness un montant de 1993.84 \$ avant taxes pour la saison hivernale 2025-2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 5 834 658

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est nécessaire pour l'aliénation d'un lot;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

ATTENDU QUE le projet en soi est d'usage agricole, soit un élevage de volaille de chair et sera situé sur la partie du lot 5 834 658 comportant une superficie de 1.5 hectares (15 000 m²) ;

ATTENDU QUE le potentiel des sols, classé 5-6 TP et 7-4-TP, n'offre aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent considérant les facteurs limitatifs, le relief et les sols pierreux (Inventaire des Terres du Canada, réalisé par IRDA) ;

ATTENDU QUE le type d'usage prévu n'aura pas d'impacts négatifs sur le potentiel et les possibilités agricoles des terrains avoisinants ;

ATTENDU QUE cet usage ne représente aucune contrainte envers les établissements de production animale ni envers l'environnement et n'aura pas de conséquence négative réelle sur les activités agricoles existantes ;

ATTENDU QU'IL n'y a aucun autre emplacement adéquat pour ce type d'usage et contribue positivement à la vitalité de la collectivité et au dynamisme du territoire agricole ;

ATTENDU QUE l'effet sur la préservation des ressources eau et sols pour l'agriculture sur le territoire n'a aucun impact ;

R-0180-10-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

D'appuyer la demande d'aliénation déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la Municipalité d'Inverness afin de permettre un projet agricole sur la partie du lot 5 834 658.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16- EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit engager des chauffeurs de déneigement pour l'hiver 2025-2026 ;

R-0181-10-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness embauche Monsieur Stéphane Légaré comme chauffeurs de camion de déneigement pour l'hiver 2025-2026 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer l'entente de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17- DÉNEIGEMENT DU 3^E RANG ENTRE MCKILLOP NORD ET LA LIMITE DE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF

R-0182-10-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness n'effectuera pas le déneigement du 3^e rang durant la saison hivernale 2025-2026 de l'intersection de la route McKillop Nord jusqu'à la limite d'Inverness et St-Jean-de-Brébeuf, soit la jonction du 3^e rang et du chemin de la Chapelle ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 30 septembre 2025

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à dégager la portion du 3^e rang entre la route McKillop Nord et McKillop Sud autour du 15 février 2026 pour permettre aux acériculteurs d'accéder à leur propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- VARIA

A- MODIFICATION PROMESSE D'ACHAT – 36 RUE DES FONDEURS

R-0183-10-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness promet de vendre à madame Élisabeth Montambeault et monsieur André Patry le terrain inscrit au registre foncier sous le numéro de cadastre 5 835 540 pour un montant de 10 000 \$ soit le prix de base plus les taxes applicables ;

QUE les conditions applicables à la transaction d'achat du terrain ci-haut mentionné sont celles du projet de contrat de vente ;

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à vendre le terrain aux prix et conditions ci-dessus ;

QUE Me Lyne Pineault soit nommée d'office comme notaire dans ce dossier de vente entre la Municipalité d'Inverness, madame Élisabeth Montambeault et monsieur André Patry ;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Monsieur le maire et Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents officiels de cette vente de terrain.

QUE cette présente résolution annule la résolution R-0165-09-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

20- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0184-10-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière